



La réforme du calcul des APL de nouveau repoussée

Attendue en avril, la contemporanéité des APL n'entrera pas en vigueur avant le dernier trimestre, a confirmé le gouvernement.

Concrètement les ressources prises en compte seront celles des 12 derniers mois, automatiquement actualisées tous les trimestres, et plus celles d'il y a 2 ans. *"C'est assez lourd, la CAF doit changer l'ensemble de ses calculs sur tous les allocataires"*, a expliqué le ministère du Logement à l'AFP. Pour rappel, cette réforme doit **s'appuyer sur la base ressource mensuelle (BRM)**, construite avec d'autres branches de la Sécurité sociale. A terme, ce principe devrait être étendu à l'ensemble des prestations sociales.

Le gouvernement misait sur **900 Ms € d'économies dans le budget 2019** (100 Ms par mois d'application) et comptait sur la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier dernier pour permettre le déploiement de cette réforme. La contemporanéité des APL était d'ailleurs à l'origine envisagée pour le début de cette année. Il s'agit donc du second report...
